

Séance du vendredi, 27 juin 2025 à 20h00

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

Conseillers élus : 19, en fonction : 18, présents : 15 (quorum atteint)

SECRETARE DE SEANCE : M. Dominique FAULLUMEL (DGS)

MEMBRES PRESENTS : MM. Pascale AMANN, Sybille BAUER, Noé EBER, Pascal ERB, Chantal ESSLINGER, Christophe FRIEDRICH, Florian FRIEDRICH, Sophie GRASS, Jean-Pierre IMBERT, Marie-Catherine MAETZ, Nathalie MALHOA, Loïc MULLER, Muriel RHINN, Denise SCHEITLÉ, Léon ZEHRINGER.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Marc HAMEURY, M. Claude MAETZ (procuration à Pascale AMANN), Mme Sylvie SCHUMACHER (procuration à Marie-Catherine MAETZ)

ORDRE DU JOUR : 1. Adoption du PV de la séance du 23 mai 2025 – 2. Travaux d'aménagement d'un parking rue de Rosheim – 3. Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle de musique communale 4. Programme de voirie 2022/2023 – Lot 01 travaux de voirie – Avenant – 5. Attribution de subventions – 6. Modification de la durée hebdomadaire de service rémunéré à l'école maternelle – 7. Acquisition d'un terrain tombant dans l'emprise de la voirie – 8. Divers

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 23 mai 2025.

16/2025 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PARKING RUE DE ROSHEIM

Vu la délibération n° 34/20222 du 16 décembre 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune avait décidé d'acquérir en 2022 la maison située au 170 rue de Rosheim 67870 Griesheim-près-Molsheim afin d'agrandir le parking attenant ; maison qui a été démolie en janvier de cette année.

Monsieur le Maire informe que plusieurs entreprises ont été consultées pour les travaux d'aménagement de ce parking.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la société TRATER T.P., moins-disante, pour un montant de 98 889,00 € H.T..

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

VALIDE le devis de la société TRATER T.P. pour un montant de 98 889,00 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

17/2025 : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITAION DE LA SALLE DE MUSIQUE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une consultation avait été lancée pour le marché de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de la salle de musique communale.

Les offres remises après négociation sont les suivantes et détaillées dans le Rapport d'Analyse des Offres joint en annexe.

Raison Sociale	Prix HT	Classement (valeur technique + prix)
TOPIC	86 700,00 €	4
MAYKER ARCHITECTES	105 400,00 €	8
CARRE D'ARCHITECTES	79 900,00 €	3
MERCURE	109 500,00 €	9
BAUSSAN-PALANCHE	94 350,00 €	6
M STEGER ARCHITECTE	90 950,00 €	1
POULET	91 800,00 €	2
ECHO ARCHITECTURE	96 050,00 €	5
ANKHA	107 200,00 €	10
M-ASSOCIES ARCHITECTES	100 028,00 €	7
ARCHITECTURE DENIS WALTHER	91 375,00 €	11

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la salle de musique communale à mSteger Architecte, mieux disant, pour un montant de 90 950,00 € H.T. selon le tableau d'analyse et le classement des offres joint en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

18/2025 : PROGRAMME DE VOIRIE 2022/2023 – LOT 01 TRAVAUX DE VOIRIE - AVENANT

Vu la délibération n°23/2022 du 30 septembre 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le lot 01 Voirie du marché « Aménagement de la rue du Moulin » avait été attribué à l'entreprise Denni Legoll pour un montant de 891 906 € HT.

Il convient de rajouter des travaux pour un montant de 19 920,00 € HT. Le nouveau montant du marché du lot 01 Voirie s'élève donc à 911 826, € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu les explications de M. le Maire
après en avoir délibéré,

à l'unanimité,
VALIDE l'avenant du lot 01 Voirie pour un montant de 19 920,00 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant

19/2025 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

L'Orchestre d'Harmonie les « JOYEUX » sollicite une subvention communale pour l'acquisition de matériel divers (partitions, petit matériel, vestes uniformes). Le montant des achats se chiffre à 5 739,58 € TTC, soit 4 782,98 € HT.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 20 % du coût total H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

ATTRIBUE à l'Orchestre d'Harmonie les « JOYEUX » une subvention de 20 % du montant H.T. des achats.

La subvention sera versée à réception des factures acquittées.

**20/2025 : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
REMUNERE A L'ECOLE MATERNELLE**

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 97-I qui prévoit que : « la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à l'emploi permanent à temps non complet n'est pas assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal, lorsque la modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. » ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu le décret n°2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02/06/2006 créant le poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles avec un coefficient d'emploi de 20,61/35èmes.
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°22/2019 en date du 26/04/2019 créant le poste d'ATSEM principal 1ère classe à compter du 1^{er} mai 2019
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°26/2024 en date du 30/08/2024 modifiant la durée hebdomadaire de service rémunéré à l'école maternelle

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE de modifier la durée hebdomadaire de service rémunéré des postes suivants à compter du 01/09/2025 :

POSTE	ANCIEN COEFFICIENT	NOUVEAU COEFFICIENT
ATSEM principal 1ère classe	22,98/35èmes	25,12/35èmes
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	22,98/35èmes	22,71/35èmes

21/2025 : ACQUISITION D'UN TERRAIN TOMBANT DANS L'EMPRISE DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'acquérir un terrain tombant dans l'emprise de la rue des Roses.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
DECIDE

- *d'acquérir au prix de 1200 € l'are conformément à la délibération n°47/2013 du 02 septembre 2013 la parcelle suivante :*

- Parcelle n° 630, section AL d'une superficie de 0,09 are appartenant à M. CIVEL Jacques et son épouse Angelika née LUDWIG pour 2/6ème, à M. ROTH Jean-Marie et son épouse Francine née DELLENBACH pour 2/6ème, à Mme KIEFFER Monique pour 1/6ème, à M. MAZAUD Bernard pour 1/6ème ;

PRECISE que les actes seront établis par la SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET, notaires à Rosheim ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes ainsi que les pièces s'y rapportant.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Prochain conseil municipal : 05 septembre 2025
- Présentation travaux de voirie + parking rue de Rosheim
- WC extérieur à l'Espace du Vallon
- Achat de chaises pour la salle de mariage
- Info Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn
- Eau : fusion Rosenwiller / Rosheim / Griesheim-près-Molsheim
- Volets micro-crèche à remplacer
- Soirée tartes flambées : 26 septembre 2025
- Sentier pédestre rue d'Altorf / rue de Duttlenheim
- Retour sur la journée citoyenne
- Dégradation barbecue + hôtel à insectes au sentier botanique

Fin de la séance : 21h20

Le Maire,

Christophe FRIEDRICH

Le secrétaire de séance,

Dominique FAULLUMEL

